

## ARRETE N° 2018-2196

Portant nomination des membres du Comité de Protection des Personnes « Sud-Ouest et Outre-Mer II »

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1123-1 et suivants, et R. 1123-1 et suivants ;
- VU l'ordonnance n° 2016-800 du 16 juin 2016 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes;
- VU l'appel à candidature diffusé par l'ARS Occitanie ;
- VU les dossiers de candidature parvenus à l'ARS Occitanie

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Sont nommés en qualité de membres du Comité de Protection des Personnes « Sud-Ouest et Outre-Mer II »

- **Premier collègue** :

- Personnes ayant qualification ou expérience approfondie en recherche biomédicale dont au moins, deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière bio statistique ou d'épidémiologie :

Membres titulaires :	Membres suppléants:
Bettina COUDERC	Ronald BARBARAS
Marie-Noëlle CUFU	Edmundo PEREIRA DE SOUZA NETO
Abdel-Kader BOULANOUAR	Didier CONDORCET
Françoise AURIOL	Françoise MAUPAS SCHWALM

- Un médecin généraliste

Membre titulaire :	Membre suppléant:
Hugues TOLOU	Julie DUPOUY

- Un pharmacien hospitalier

Membre titulaire :	Membre suppléant:
Elodie CIVADE	Aline JAMMES

- Un infirmier

Membre titulaire :	Membre suppléant:
Nicolas VIGUIER	Chantal LAURENS

- Deuxième collège :

- Une personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique

Membre titulaire :	Membre suppléant:
Véronique BOISSELIER	<i>Georges BOUROUILLOU</i>

- Un psychologue

Membre titulaire :	Membre suppléant:
Hélène DELABAERE	Patrick DE LA ROQUE

- Un travailleur social

Membre titulaire :	Membre suppléant:
Anne-Marie BARRERE	

- Deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Marie-Emmanuelle KOPP-LASSERRE	Delphine REYNAUD-EYMARD
Christine SAMALENS-COURONNE	

- Deux représentants des associations agréés de malades et d'usagers du système de santé

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Odile BLANC	Gilles POIDEVIN
Monique JACOMET	

#### Article 2 :

Le mandat des membres du comité est de 3 ans.

#### Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux membres ci-avant nommés.

Article 4 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent.

Article 5 :

La directrice de la Délégation Démocratie Sanitaire, Usagers, Qualité, Éthique (DUQUALE) de l'Agence Régionale Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Montpellier, le 30 mai 2018

  
Madame Monique CAVALIER  
Pour la Directrice Générale de  
l'Agence Régionale de Santé Occitanie  
et par délégation, Le Directeur Général Adjoint  
Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie  
Dr Jean-Jacques MORFOISSE